



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

SERVICE DES FINANCES

2025DEL36_INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2025_2

Le 15 septembre 2025 à 19h30 le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 9 septembre 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 25

Secrétaire de séance : Dalila GHODBANE

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Michel SALOMON, Murielle COUPLLET, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Patrick GARNIER, Patrick MARIE

Membres excusés qui ont donné pouvoir :

Monsieur Camille DEMAZURE pouvoir à monsieur Jean-Marc SOULAGES
Madame Emilie DELPOUX pouvoir à madame Martine LASSERRE
Madame Marie-Christine VABRE pouvoir à Laurence GAVALDA

Membre(s) absent(s) :

Béatrice ALAUX, Christophe TAUZIN, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Le quorum est atteint.

Il est rappelé que le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

Aussi, afin de soutenir et d'aider les associations, vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales, la ville de Saint-Juéry accorde des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général.

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la vie associative, en plus des subventions de fonctionnement versées à certaines associations, la ville souhaite pouvoir verser des subventions pour un projet ou évènement spécifique à certaines associations qui en font la demande.

Il est proposé d'octroyer aux associations suivantes, les subventions ci-après :

Nom de l'association	Evènement/Projet	Montant de la subvention
Ivre d'équilibre	Festival circus vallée le 14 juin	2000 €
Cercle occitan de Saint Juéry	Festival occitan le 2 août	2000 €
SJAO XV	Tournoi de rugby challenge Pasturel 24 mai	2500 €
Entente Saint Juéry Pétanque	16 ^{ième} festival de pétanque du 20 au 24 août	4000 €
SJO cyclisme	Journée à vélo avec randonnée le 6 juillet	600 €
OMEPS	Fête de la musique 13 juin	2000 €
Fédération des marchés de France	103 ^{ième} congrès à Albi le 25 février	200 €
Collectif des commerçants	Marchés gourmands du 4 juillet et du 29 août	132 €

Ceci étant exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **ATTRIBUE** les subventions exceptionnelles pour un projet ou évènement spécifique aux associations citées précédemment.

A l'unanimité des membres présents

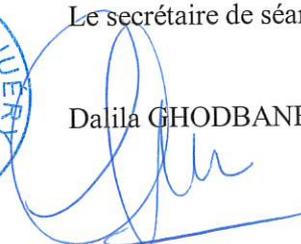
Le maire,

David DONNEZ




Le secrétaire de séance

Dalila GHODBANE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr